

La publication  
scientifique en SHS



et le libre accès

**Table-ronde ED 519** 13.03.2018



Adeline Rege,  
Service des  
Bibliothèques



## Sommaire

**Partie 1** | Le fonctionnement de la publication scientifique

**Partie 2** | Le libre accès (*open access*) et les SHS

**Partie 3** | Comment diffuser ses travaux en libre accès à l'Unistra ?

**Partie 4** | Conseils et bonnes pratiques

Partie 1

# Le fonctionnement de la publication scientifique

## Partie 1 | Le fonctionnement de la publication scientifique

### Sous-partie 1

### Pourquoi publier ?

# La publication au cœur de la communication scientifique

## **1665** | Lancement de la première revue littéraire d'Europe : le *Journal des Sçavans*

Objectif : faire connaître l'actualité de la République des Lettres et permettre aux savants de communiquer entre eux.

## **Lancement de la première revue scientifique *Philosophical Transactions* par la *Royal Society***

Consacrée aux nouvelles expérimentations et observations scientifiques :

- dissémination des idées ;
- constitution d'archives ;
- relecture par les pairs pour valider une publication ;
- reconnaissance de la paternité d'une découverte.

# La publication au cœur de la communication scientifique

**Une publication présente le résultat d'un travail original ou les principales conclusions d'une thèse |**

- diffuser et valoriser son travail auprès de ses pairs ou d'un public élargi ;
- se faire connaître au sein de sa communauté scientifique, obtenir de la reconnaissance professionnelle ;
- susciter des échanges et des débats, qui enrichiront son propre travail ;
- prendre date sur un sujet et enregistrer la priorité de sa découverte ;
- établir la validité de ses hypothèses et de ses résultats ;
- archiver son travail.

# La publication au cœur de la communication scientifique

**Mais la publication est aussi devenue un outil d'évaluation de la recherche |**

Au CNRS : l'évaluation repose sur un rapport d'activités et sur une liste exhaustive des « productions scientifiques ».

A l'université : les « productions scientifiques » doivent figurer dans le rapport d'activités des unités de recherche demandé par le HCERES.

En France, l'OST (<http://www.obs-ost.fr/>) produit des analyses stratégiques reposant sur la production scientifique.

⇒ Risque de dérives : *publish of perish* → seules les publications sont prises en compte

⇒ Réflexion actuelle sur la refonte de l'évaluation (2013 : Déclaration de San Francisco <https://sfdora.org/> )

Partie 1 | Le fonctionnement de la publication scientifique

## Sous-partie 2

# L'édition scientifique en SHS



## Les supports de la communication scientifique

### Les spécificités |

- Importance traditionnelle des ouvrages et ouvrages collectifs par rapport aux revues ;
- Faible nombre de « grandes revues » ;
- Importance des publications de « niche » ;
- Utilisation majoritaire du français et non de l'anglais ;
- Durée de vie plus longue des publications ;
- Lectorat qui dépasse le cadre strictement universitaire (érudits).

## Les caractéristiques de l'édition en SHS

### Une offre éclatée et hétérogène |

- Une multitude d'acteurs : éditeurs privés ( $\approx 50\%$  des titres), presses universitaires ( $\approx 20\%$ ), éditeurs publics ( $\approx 20\%$ ), associations ( $\approx 10\%$ ) ;
- Perméabilité entre l'édition scientifique et l'édition pour « public éclairé » ;
- Permanence de l'imprimé ;
- Faiblesse des tirages et des ventes : 400 exemplaires en moyenne en presses universitaires (tirage) ;
- Importance des maisons d'édition nationales et de taille moyenne ;
- Edition fortement subventionnée.

Partie 1 | Le fonctionnement de la publication scientifique

## Sous-partie 3

# La crise de l'édition scientifique

## Une crise économique et éthique

### La crise de l'édition de recherche en SHS |

- *Publish or perish* ⇨ hyperspécialisation de la publication et hausse du nombre de publications
- Hyperspécialisation ⇨ Lectorat potentiel réduit = lectorat académique ⇨ baisse des ventes et du tirage moyen
- L'édition privée généraliste ne représente plus que 20-25% des titres ;
- Les Presses universitaires sont très faibles ;
- Chez les éditeurs spécialisés : augmentation du nombre de titres, réduction du tirage moyen, et réduction des coûts de production
- La baisse des ventes est également due aux difficultés budgétaires des bibliothèques universitaires, « débouché naturel » de ce secteur éditorial.

## Une crise économique et éthique

### La crise de l'édition de recherche en STM |

- Hyperconcentration du marché aux mains de 6 grands groupes (Reed-Elsevier, Wiley-Blackwell, SpringerNature, Thomson-Reuters, Informa) ;
- Une situation de monopole : les revues ne sont pas substituables, une revue est éditée par un seul éditeur  $\Rightarrow$  un marché captif ;
- *Publish or perish*  $\Rightarrow$  hausse du nombre de revues, de plus en plus spécialisées ;
- Des taux de profit nets compris entre 30 et 40%, dus à la baisse des coûts de production grâce au numérique, à la hausse tarifaire constante imposée par les éditeurs, et au modèle économique du « *big deal* » ;
- La confiscation du savoir par les éditeurs privés, du fait de la captation des droits de propriété intellectuelle.

## Une crise économique et éthique

### Le modèle économique |



<sup>1</sup> Sur base de « [Scholars Have Lost Control](http://www.createchange.org) », <http://www.createchange.org> et article VANDOOREN Françoise *Le marché des périodiques à l'ère d'Internet* (accessible à [http://www.bib.ulb.ac.be/fileadmin/user\\_upload/Web\\_Bibliotheques/documents/fvd\\_conf20-02-03.pdf](http://www.bib.ulb.ac.be/fileadmin/user_upload/Web_Bibliotheques/documents/fvd_conf20-02-03.pdf)) paru dans les Actes du colloque « Le marketing du livre » Bibliothèque Publique Centrale pour la Région Bruxelles-Capitale, 20 février 2003, pp.8-16 (disponible aux bibliothèques : <http://www.cible.ulb.ac.be/uhtbin/ISBN/2930071338>)

<http://blogusoperandi.blogspot.fr/2009/08/crise-de-la-publication-scientifique.html>

Partie 2

# Le libre accès (*open access*) et les SHS

## Partie 2 | Le libre accès (*open access*) et les SHS

### Sous-partie 1

### Définition



## Définition du libre accès

### Définition |

Le terme d'*open access* (libre accès en français) appliqué à la publication scientifique désigne le fait de supprimer ou d'abaisser les barrières juridiques, financières et techniques dans la diffusion des résultats de la recherche, afin de permettre leur consultation et leur réutilisation, qu'il s'agisse d'articles, de données, de chapitres d'ouvrages, de monographies, d'actes...

### Voie verte et voie dorée |

Voie verte : les chercheurs déposent dans des entrepôts informatiques (archives ouvertes) leurs travaux scientifiques. Exemples : HAL-SHS (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/>), Okina (Université d'Angers : <http://okina.univ-angers.fr/> ), ORBI (Université de Liège : <https://orbi.uliege.be/?locale=fr> ),...

Voie dorée : publication d'un article dans une revue scientifique ouverte, à laquelle le lecteur accède gratuitement et librement.

## Les politiques en faveur du libre accès

**En Europe et en France** | Les résultats de la recherche financés par les fonds publics doivent être accessibles au public.

Pour les projets de recherche financés par l'UE dans le cadre d'Horizon2020, il existe une obligation de diffusion en libre accès des publications.

En France : Loi pour une République numérique (7 octobre 2016) : article 30

*« Lorsqu'un écrit scientifique issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'Etat, [...] est publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an, son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication, dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication. Ce délai est au maximum de six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales. »*

Partie 2 | Le libre accès (*open access*) et les SHS

## Sous-partie 2

# Les bénéfices pour le chercheur

## Mieux faire connaître son travail

### **Une visibilité internationale, immédiate et sans barrière |**

- Pouvoir diffuser tous ses travaux, y compris les plus spécialisés, sans considération de leur valeur commerciale ;
- Une plus grande visibilité des travaux de recherche, grâce au numérique et à la gratuité ;
- Le contenu des archives ouvertes est indexé par Google et Google Scholar.

## Mieux protéger son travail

### **Des garanties techniques et juridiques |**

- Bénéficiaire d'une solution de stockage sûre et pérenne pour ses publications ;
- Accéder à l'information scientifique indépendamment des capacités financières de son institution ;
- Bénéficiaire d'une garantie juridique au titre de la propriété intellectuelle pour ses travaux ;
- Conserver ses droits d'auteur :

Les éditeurs en libre accès et les archives ouvertes ont recours aux licences telles que les *Creative Commons*, qui sont non exclusives et qui permettent à l'auteur de conserver ses droits.

## Exemples de ressources en *open access*

### Des initiatives nombreuses et innovantes |

- En France : OpenEdition (Journals, Books, Calenda, Blogs Hypotheses : <https://www.openedition.org/> ) ;
- Au Canada : <https://www.erudit.org/fr/> (SHS francophones : revues, vulgarisation, ouvrages, thèses, données) ;
- Au Royaume-Uni : <https://www.openlibhums.org/> (revues nativement en open access) ;
- <https://www.base-search.net/about/fr/> : moteur de recherche spécialisé dans les ressources en libre accès ;
- <https://www.rechercheisidore.fr/> : plateforme de recherche donnant accès à des données de recherche en SHS : billets de blog, pages web, publications, documents numérisés, thèses, documents audiovisuels...

Partie 3

# Comment diffuser ses travaux en libre accès à l'Unistra ?

Partie 3 | Comment diffuser ses travaux en libre accès à l'Unistra ?

## Sous-partie 1

# Diffuser sa thèse de doctorat



## Les modalités de diffusion à l'Unistra

### Contexte juridique |

La thèse de doctorat fait l'objet d'un dépôt légal, régi par l'arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale. La thèse est également soumise au Code de la propriété intellectuelle.

⇒ Le docteur dispose de tous les droits d'auteur sur sa thèse ;

⇒ Attention : dans le cas d'un contrat doctoral, les données appartiennent à l'établissement ;

⇒ La conservation d'un exemplaire de la thèse est obligatoire ;

⇒ La diffusion de la thèse au sein de la communauté universitaire est obligatoire ;

⇒ La diffusion de la thèse sur Internet est soumise à l'accord du docteur ;

⇒ La diffusion de la thèse fait l'objet d'un contrat non exclusif, entre le docteur et l'université.

## Les modalités de diffusion à l'Unistra

### Procédure mise en place |

-Après la soutenance, le docteur doit déposer le fichier PDF de sa thèse et les documents d'accompagnement sur « Dépôt-Thèses », dans l'ENT (onglet « Mon dossier ») ;

-Les thèses sont mises en ligne sur le portail des thèses et mémoires de l'Unistra (<http://theses.unistra.fr/ori-oai-search/index.html>) et sur le portail national des thèses (<http://theses.fr/>)

-Plus d'informations <http://www.unistra.fr/index.php?id=17313> ; Contact : [scd-theses@unistra.fr](mailto:scd-theses@unistra.fr)

Bon à savoir : Le fait de diffuser sa thèse sur Internet sur Theses-Unistra n'empêche pas la publication chez un éditeur commercial.

Partie 3 | Comment diffuser ses travaux en libre accès à l'Unistra ?

## Sous-partie 2

# Diffuser ses publications

## Grâce à l'archive ouverte de l'Unistra

**univOAK** | <https://univoak.eu/>

Articles scientifiques, conférences, livres et monographies, posters, production de vulgarisation, brevets et contributions à la recherche, autres productions (production artistique théorisée, outil de recherche...)

Plus de détails : [https://bu.unistra.fr/opac/article/lopen-access-a-lunistra-larchive-ouverte-univoak/services\\_univoak](https://bu.unistra.fr/opac/article/lopen-access-a-lunistra-larchive-ouverte-univoak/services_univoak)

et dans l'aide en ligne : <https://univoak.eu/checklist>

Pour se connecter : identifiants de l'ENT

Votre référente : Héloïse Gazeau (heloise.gazeau@unistra.fr)

*Une question sur l'utilisation de l'archive ouverte ?* [scd-univoak@rt.unistra.fr](mailto:scd-univoak@rt.unistra.fr)

Partie 4

# Conseils et bonnes pratiques

Partie 4 | Conseils et bonnes pratiques

## Sous-partie 1

« Je n'ai pas le droit... »

## ...car j'ai signé un contrat avec un éditeur

### Les droits de diffusion |

- L'auteur est titulaire de ses droits, mais il peut les céder à un éditeur, avec signature obligatoire d'un contrat. Si aucun contrat écrit de cession de droits n'a été conclu ⇨ Vous êtes libre de le déposer après la première publication ;
- Si le contrat conclu n'a pas prévu la cession exclusive des droits pour tous supports ou pour les supports électroniques ⇨ Vous êtes libre de le déposer ;
- Si le contrat a prévu la cession de vos droits à titre exclusif : si votre publication a paru dans un périodique, la loi Pour une République numérique s'applique. Sinon, contactez votre éditeur pour obtenir son autorisation écrite pour le dépôt ;
- Il est possible de modifier son contrat, en ajoutant une clause évitant une cession exclusive de ses droits ;
- Pour en savoir plus, consultez le site Open Access France :

<http://openaccess.couperin.org/ai-je-le-droit/>

## Sous-partie 2

« J'utilise Academia ou  
ResearchGate pour  
diffuser mes travaux »



## Attention à ces plateformes

### Quelques recommandations |

- Des plateformes privées, à but lucratif, sans garantie de pérennité de service, et sans garantie juridique sur l'utilisation des données personnelles ;
- Sur le plan juridique, *quid* des documents et données déposés sur la plateforme ?

Le chercheur autorise Academia à réutiliser ses données. La loi République numérique ne s'applique pas : un chercheur ne peut pas diffuser ses publications sur ces plateformes s'il a cédé ses droits à un éditeur ;

- C'est gratuit, mais ce n'est pas du libre accès ;
- Faire attention aux données que l'on publie sur son profil : ne pas publier de données de recherche, ni de données sensibles ;
- Utiliser ces plateformes pour leurs fonctionnalités de réseau social et non comme des plateformes de diffusion de ses publications.

## Sous-partie 3

« Les Editions

Universitaires

Européennes veulent me  
publier »

## Attention à ces éditeurs

### Quelques recommandations |

- L'éditeur allemand VDM Publishing, ainsi que ses succursales Editions Universitaires Européennes et Verlag, ont lancé une nouvelle campagne de démarchage des jeunes auteurs de travaux scientifiques ;
- En tant qu'auteur, vous êtes libre de négocier directement avec un éditeur pour la publication de votre thèse. Mais avant tout engagement avec un éditeur, il peut vous être utile de demander conseil à votre directeur de thèse ;
- Maisons d'éditions très récentes spécialisées dans l'édition de thèses dans leur version de soutenance. Pas de ligne éditoriale définie, ni de comité éditorial défini, pas de travail éditorial sur votre manuscrit.

## Attention à ces éditeurs

### Quelques recommandations |

- **Collectez des informations sur l'éditeur** : quelle est sa politique éditoriale ? Quelle est sa renommée scientifique ? Quelle valeur ajoutée apporte-t-il à votre thèse ?
- **Vérifiez bien le périmètre des droits que vous cédez à un éditeur** : ne pas céder à un éditeur vos droits patrimoniaux à titre exclusif, ne pas céder vos droits pour la traduction en toutes langues ni les droits pour la diffusion sur d'autres supports que le papier.
- **L'accord que vous passez avec un éditeur porte sur les termes du contrat que vous signez, et non pas les informations d'un site web** : lire attentivement le contrat que vous vous apprêtez à signer et demander conseil ;
- **Veillez à ce que l'éditeur s'engage à publier un document strictement conforme à l'original fourni** (contenu, titre, mention de l'auteur et des co-auteurs, etc.).

**Questions ? Merci de votre  
attention !**

**[adeline.rege@unistra.fr](mailto:adeline.rege@unistra.fr)**